COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ (FODEC)

RAPPORT DE LA MISSION DE SUPERVISION DES **ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES DES FINANCEMENTS DU FODEC**

2023

RAPPORT DE LA MISSION DE SUPERVISION DES **ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES DES FINANCEMENTS DU FODEC**

2023

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 04

2. RÉSULTATS DE LA MISSION 04
2.1. Le CIESPAC 04
2.2. L'ISSEA 06
2.3. Le PREF-CEMAC 08
2.4. La Commission de la CEMAC 10
2.5. La BEAC 13
2.6. Le CCPAC 15

3. CONCLUSION 16

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Dans le cadre du suivi des activités financées par le Fonds de Développement de la Communauté (FODEC), le Comité de Gestion a prescrit en novembre 2023 une mission annuelle de supervision des entités ayant bénéficié des ressources en 2023.

1.2 Cette mission avait pour objectifs principaux : l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées par le FODEC en 2022, l'appréciation de l'état d'avancement physique et financier des différents projets retenus en 2023, l'identification des difficultés rencontrées par les bénéficiaires ainsi que les insuffisances dans leur mise œuvre et afin de proposer des améliorations et palliatifs appropriés.

1.3. La mission s'est déroulée en trois étapes : du 15 au 19 janvier 2024 à Brazzaville, le 25 janvier 2024 à Yaoundé et le 13 février 2024 à Malabo, en visioconférence et présentiel. Les entités suivantes ont été supervisées : la Commission de la CEMAC, la BEAC, l'ISSEA, le CCPAC, le CIESPAC et le PREF-CEMAC.

1.4 La mission de supervision a été effectuée par les membres de la Cellule Technique du FODEC dont la liste est ci-jointe en annexe.

En dépit de quelques contraintes d'alignement des agendas, la mission a rencontré les responsables des entités et passé en revue l'état d'exécution financier et physique des projets ou activités financées par les ressources du Fonds. Occasion a donné aux parties de relever les avancées, les faiblesses dans la mise en œuvre des projets et formulé des recommandations visant à corriger les corriger dans le but d'améliorer la gouvernance et l'efficacité des interventions du Fonds.

Le présent rapport récapitule par institution, la présentation succincte des projets ou activités financés, leur état d'avancement sur les plans financier et technique ainsi que les recommandations spécifiques.

2. RÉSULTATS DE LA MISSION

2.1. Le CIESPAC

Présentation des projets

2.1.1. Dans le cadre du budget de l'exercice 2023, le Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique de l'Afrique Centrale (CIESPAC) a bénéficié d'un financement du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) d'un montant de FCFA 403.606.926.

2.1.2. Cette allocation budgétaire était consacrée à la réalisation de deux activités : (i) la réhabilitation de l'amphithéâtre du CIESPAC (Lot 1) et (ii) l'aménagement de salles de classes et de laboratoires (Lot2).

2.1.3. Pour la mise en œuvre de ces deux activités, les contrats ci-après ont été signés :

Sociétés	Marchés	Montants (FCFA)
Architecture - Imagerie et Construction (AIC)	Honoraires des études techniques et le suivi des travaux du lot 1	12.625.182
ITALY CONSTRUCTION	Travaux de réhabilitation de l'amphithéâtre au CIESPAC (Lot1)	210.419.687
Architecture - Imagerie et Construction (AIC)	Honoraires des études techniques et le suivi des travaux du lot 2	9.334.662
ITALY CONSTRUCTION	Travaux d'aménagement de salles de classes et de laboratoires (Lot2).	155.577.691

2.1.3. La première activité « Réhabilitation de l'amphithéâtre», a fait l'objet d'une inscription de FCFA 223.044.869 sur le budget 2023. Cette allocation budgétaire a été décaissée au profit de la société :

- ITALY CONSTRUCTION à hauteur de FCFA 117.230.942 ;
- AIC pour un montant de FCFA 8.648.250.

2.1.4. La ligne dédiée à cette 1ère activité présente un solde disponible de FCFA 97.165.677.

2.1.4. La seconde activité « réhabilitation des salles de classes et laboratoires », a fait l'objet d'une inscription de FCFA 164.912.353 sur le budget 2023, dont un montant total de FCFA 91.473.414 a été décaissé ainsi qu'il suit :

- FCFA 85.172.517 au profit société ITALY CONSTRUCTION ;
- FCFA 6.300.897 de la société Architecture-Imagerie et Construction (AIC) pour la réalisation des études liées aux travaux d'éclairage du CIESPAC.

2.1.5. La ligne dédiée à cette 2nde activité présente un solde créditeur de FCFA 73.438.939.

2.1.6. Le montant budgétisé en 2023 a également servi au paiement de la dernière facture FCFA 5.021.572 non liquidée en 2022, du Cabinet Architecture-Imagerie et Construction (AIC), en charge du contrôle et du suivi des travaux du mur de soutènement du CIESPAC.

2.1.7. A l'issue de ces décaissements, cette ligne budgétaire présente un solde de FCFA 181.232.748 au cours de l'exercice 2023.

Etat d'avancement du projet

2.1.8. A date, l'état d'avancement financier du projet se présente ainsi qu'il suit (en FCFA) :

Activités	Allocation 2023	Consommation		Solde restant
		Montant	(%)	
Réhabilitation de l'amphithéâtre au CIESPAC	223.044.869	125.879.192	56,44%	97.165.677
Architecture-Imagerie et Construction (AIC)	12.625.182	8.648.250	68,5%	3.976.932
Italy Construction	210.419.687	117.230.942	55,71%	93.188.745
Aménagement de salles de classes et de laboratoires	164.912.353	91.473.414	55,47%	73.438.939
Architecture-Imagerie et Construction (AIC)	9.334.662	6.300.897	67,5%	3.033.765
Italy Construction	155.577.691	85.172.517	54,75%	70.405.174
Construction mur de soutènement du CIESPAC	5.021.572	5.021.572	100%	0
Reliquat facture du cabinet AIC chargé du contrôle et suivi des travaux du mur de soutènement du CIESPAC.	5.021.572	5.021.572	100%	0
Montant non engagé en 2023	10.628.132	0	0%	10.628.132
Total	403.606.926	223.374.178	55,34%	181.232.748

2.1.9. Concernant l'avancement physique du projet, la visite des réalisations a permis de constater que :

- le taux d'exécution physique des travaux était en déphasage avec le taux d'exécution financier ;
- la qualité des matériaux utilisés et des ouvrages n'était pas satisfaisante, eu égard à leur destination et s'agissant d'infrastructures communautaires ;
- le bureau de contrôle était défaillant.

2.1.10. Face à cette situation, tout en relevant le besoin réel de la réhabilitation du CIESPAC, la mission a exprimé son insatisfaction au Directeur Général du CIESPAC en lui rappelant que les projets financés contribuaient à la visibilité du FODEC dans la Communauté. En conséquence, le CIESPAC a été invité à un meilleur suivi des travaux.

Recommandations

2.1.11. La mission a formulé à l'encontre du CIESPAC les recommandations ci-après :

- l'implication personnelle du Directeur général dans le suivi des travaux par des réunions de concertation et de mise au point régulières avec les entreprises adjudicataires des marchés ;
- la notification à la Cheffe de mission des mesures immédiates et rapides à prendre pour solutionner les insuffisances relevées ;
- le raccourcissement des délais de réalisation restant des travaux ;
- un reporting suivant une périodicité à définir avec l'agent technique et l'agent financier sur l'état d'exécution des projets et activités ;
- Enfin, la mission a préconisé une autre visite de chantier pour évaluer la prise en compte de ses observations dans la réalisation des travaux.

2.2. L'ISSEA

Présentation du projet

2.2.1. Dans son budget, exercice 2023, l'ISSEA a bénéficié d'un financement FODEC pour la réalisation d'un projet portant sur l'extension et la rénovation des locaux du siège de l'ISSEA à Yaoundé dont l'état de délabrement nécessitait une réhabilitation urgente.

2.2.2. Pour la mise en œuvre de ce projet, après la résiliation du contrat initialement conclu avec la société Ortho Services, l'ISSEA a établi une nouvelle relation contractuelle reposant sur des v contrats relatifs aux travaux, à la mission de contrôle et avec l'ingénieur du marché.

2.2.3. Dans le cadre du budget de l'exercice 2023, l'ISSEA a bénéficié d'un financement du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) d'un montant de FCFA 120.172.766. Cette allocation budgétaire était consacrée à l'achèvement partiel des travaux d'extension et rénovation d'un bâtiment Siège de l'ISSEA. Un montant total de FCFA 54.538.003 a été décaissé ainsi qu'il suit :

- FCFA 24.999.960 au profit du Groupement « AME BTP-SFCAM» pour le paiement des décomptes n°1 ; 2 ; 3 et 4 non exécutés pour le contrôle et suivi technique des travaux d'extension et de rénovation d'un bâtiment Siège de l'ISSEA exécutés par ORTHO Service ;
- FCFA 3.005.100 au profit du Groupement « AME BTP-SFCAM » pour le paiement du décompte n°1 pour le contrôle et surveillance des travaux d'achèvement partiel du projet exécutés par le Groupement CE-SIENERJI ;
- FCFA 1.000.000 de l'Ingénieur du Marché, pour le suivi et contrôle des travaux d'achèvement ;
- FCFA 36.629.703 au profit de CE-SIENERJI SARL pour le paiement du décompte n°1 pour l'achement des travaux partiels des travaux du projet.

(1) Le cours du pétrole est basé sur la moyenne des cours pour les qualités suivantes : Brent du Royaume-Uni, Dubaï et WTI.

Etat d'avancement du projet

2.2.6. L'état d'avancement du projet se présente ainsi qu'il :

- Au plan de l'avancement physique, le projet affiche un taux d'exécution de 75%.
- A date, l'état d'avancement financier du projet se présente ainsi qu'il suit (en FCFA) :

Activités	Allocation 2023	Consommation		Solde restant
		Montant	(%)	
Groupement « AME BTP-SFCAM »	28.005.060	28.005.060	100%	0
Décomptes n°1 & 2 contrôles et suivi technique des travaux de Ortho Services	13.636.342	13.636.342	100%	0
Décomptes n°3 & 4 contrôles et suivi technique des travaux de Ortho Services	11.363.618	11.363.618	100%	0
Décompte n°1 contrôle et surveillance des travaux d'achèvement partiel du projet exécutés par CE-SIENERJI	3.005.100	3.005.100	100%	0
Ingénieur Harold Emérant KAMTSOP MBOUNA	1.000.000	1.000.000	100%	0
Suivi et contrôle des travaux d'achèvement	1.000.000	1.000.000	100%	0
Groupement CE-SIENERJI SARL	36.629.703	36.629.703	100%	0
Décompte n°1 pour l'achement des travaux partiels des travaux du projet.	36.629.703	36.629.703	100%	0
Montant non engagé en 2023	**54.538.003**	**0**	**0%**	**54.538.003**
Total	120.172.766	65.634.763	54,62%	54.538.003

2.9. La mission a formulé les recommandations suivantes à l'égard de l'ISSEA :

- Améliorer la présentation du tableau en distinguant le montant reçu du montant effectivement décaissé ;
- Accompagner les demandes de décaissement des missions de contrôle et de l'ingénieur de contrôle des rapports des activités y afférentes ;
- Élaborer des fiches synthétiques des dossiers, y compris des présentations des prestataires ;
- Remonter les difficultés éventuelles à l'agent technique en le mettant en copie des correspondances initiées dans le cadre de l'exécution du projet ;
- Arrêter le périmètre complet du besoin de réhabilitation en y intégrant la modernisation de l'ISSEA en vue de solliciter un financement global sur la base des études bien détaillées ;
- Faire liquider par l'agent financier le solde des factures des prestataires ;
- Effectuer une mission de vérification à l'issue de tous les travaux.
- Réaliser une mission de suivi trimestriel de l'exécution du projet par l'Agent financier avec un rapport au Comité de Gestion ;
- Enfin, la Cheffe de mission a invité le Directeur Général à faire un point au Comité de Gestion sur la situation de la clôture de l'ISSEA.

2.3. Le PREF-CEMAC

Présentation des projets

2.3.1. Deux activités ont été inscrites en faveur du Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC dans le budget Fonds de Développement Communautaire (FODEC) au cours de l'exercice 2023. Il s'agit des activités suivantes : (i) Fonctionnement et organisations des réunions statutaires du PREF-CEMAC et (ii) Préparation et organisation de la table ronde sur le financement du 2ème programme de projets intégrateurs de la CEMAC.

a) Fonctionnement et réunions du PREF-CEMAC

· Dotations du FODEC

2.3.2. Dans le but de permettre aux instances du PREF-CEMAC d'accomplir les missions qui leurs ont été confiées en 2016 par les Sommets extraordinaires des Chefs d'Etat de Malabo et de Yaoundé et par leurs divers textes constitutifs, le FODEC a alloué FCFA 1.433.600 000 au PREF-CEMAC au titre de l'exercice 2023 pour financer le Fonctionnement et l'organisation des réunions statutaires du PREF-CEMAC.

Etat d'avancement financier

Activités	Allocation 2023	Consommation		Solde restant
		Montant	(%)	
Réunions statutaires du Secrétariat Technique, de la cellule de suivi et du COPIL du PREF-CEMAC	668.530.200	668.530.200	100%	0
Fonctionnement courant annuel du Secrétariat Technique :	276.600.000	276.600.000	100%	0
Réunions du Comité de suivi des projets intégrateurs	170.000.000	170.000.000	100%	0
Mission de suivi-évaluation dans les pays et accompagnement pays (en relation avec le mécanisme de surveillance multilatérale)	41.600.000	41.600.000	100%	0
Mise en œuvre des actions du PREF-CEMAC qui relèvent des institutions communautaires et des institutions financières internationales	73.000.000	73.000.000	100%	0
Mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL et 7ème réunion du Comité de suivi des projets intégrateurs :	170.000.000	170.000.000	100%	0
Mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL et de la 15ème conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC	32.156.600	32.156.600	100%	0
Montant total engagé	1.431.886.800	1.431.886.800	100%	0
Montant non engagé en 2023	1.713.200	0	0%	1.713.200
Total	1.433.600.000	1.431.886.800	99,90%	1.713.200

b) Préparation et organisation de la table ronde sur le financement du 2ème programme de projets intégrateurs de la CEMAC.

· Dotations du FODEC

2.3.3. Le FODEC a alloué FCFA 1.200.576.285 au profit du PREF-CEMAC au titre de l'exercice 2023 pour la préparation et l'organisation de la table ronde pour le financement du deuxième programme de projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC.

2.3.4. Un montant initial de FCFA 965.484.785 était d'abord alloué à cette activité, conformément à la résolution n°000032/L/FODEC/CDG/P du Comité de Gestion du FODEC du 05 avril 2023.

2.3.5. Par la suite, conformément à la résolution n°0048/L/FODEC/CDG/P du Comité de Gestion du FODEC en date du 14 septembre 2023, le FODEC a accordé au PREF-CEMAC une allocation additionnelle de FCFA 235.091.500 en faveur de cette activité, soit un total de FCFA 1.200.576.285 pour cette ligne budgétaire en 2023.

Etat d'avancement financier

Activités	Allocation 2023	Consommation		Solde restant
		Montant	(%)	
Préparation des fiches de projet et des dossiers techniques de la Table Ronde sur le financement du deuxième programme des 13 projets intégrateurs de la CEMAC, ainsi que les activités liées à la communication et aux relations publiques.	290.032.450	290.032.450	100%	0
Mission de haut niveau du COPIL du PREF-CEMAC auprès des bailleurs et des PTFs en France, en Belgique, au Luxembourg et à Dubaï, ainsi que la finalisation des documents de travail de la Table Ronde	350.183.000	350.183.000	100%	0
Mission de haut niveau du COPIL du PREF-CEMAC auprès des bailleurs et des PTFs (Pays nordiques)	235.091.500	235.091.500	100%	0
Organisation de la Table Ronde de Paris les 28 et 29/11/2023	325.269.335	325.269.335	100%	0
Total	1.200.576.285	1.200.576.285	100%	0

2.3.6. Le budget de cette activité a été totalement décaissé au titre de l'exercice 2023.

2.4. La Commission de la CEMAC

Présentation des projets

2.4.1. Les activités supervisées par la mission auprès de la Commission de la CEMAC à Malabo concernent les projets ci-après :

- Programme STAT-CEMAC ;
- Etudes routières ;
- Ports secs;
- Postes de Contrôle Unique Frontalier (PCUF) ;
- Interconnexion des réseaux électriques ;
- Politique minière commune en zone CEMAC ;
- Opérations techniques relatives à la mise en œuvre des projets.

2.4.2. La mission de supervision a été reçue par le Commissaire en charge des infrastructures, qui a indiqué que la transparence était un élément important pour le nouveau Gouvernement de la Commission de la CEMAC ainsi que la crédibilité auprès de ses partenaires. A cette occasion, il a exprimé ses encouragements à la mission pour les efforts déployés en ce sens.

2.4.3. S'agissant du projet Programme STAT-CEMAC, une dotation de FCFA 705 000 000 avait été allouée à la Commission de la CEMAC au titre de l'exercice 2023, pour le financement des activités ci-après :

- Réunion de concertation des Experts des Instituts nationaux de la statistique en charge de la coordination et de la coopération statistique du 22 au 26 mai 2023 mai pour un montant de FCFA 50 900 000 ;
- 9ème session ordinaire du Comité sous régional de statistique de la CEMAC du 30 au 31 mai 2023 pour un montant de FCFA 41 200 000 ;
- Atelier régional des Experts des statistiques des prix de la CEMAC du 24 juillet au 0' août 2023 pour un montant de FCFA 92 766 0000.

2.4.4. L'état d'avancement financier de ce projet indique que les dépenses effectuées sur la dotation 2023, pour cette activité se chiffrent à FCFA 184,866 millions, soit un taux d'exécution de 26,19% au 31 décembre 2023. Cette faible utilisation des ressources au cours de l'année 2023 s'explique par la période transitoire observée suite à la nomination d'un nouveau directoire au sein de la Commission de la CEMAC.

2.4.5. Concernant le projet Etudes routières, une dotation de FCFA 941 261 099 a été allouée à la Commission au titre de l'exercice 2023. Ces études ont pour but de permettre aux Etats de la sous-région de disposer des projets matures pour faciliter la recherche et la mobilisation efficace des financements nécessaires à la réalisation des projets. Elles concernent l'aménagement et le bitumage des tronçons routiers « Mbaiki – Boda – Yaloké (226,8 km) » et « Bossembélé – Baoro (236 km) » en République Centrafricaine (RCA).

S'agissant de l'aménagement et le bitumage de la route Mbaiki – Boda – Yaloké, les études, financées à hauteur de FCFA 549 997 719, ont été lancées le 09 mai 2022 et leur rapport d'Avant-Projet Sommaire a été validé par le Comité Technique Mixte (CTM) et approuvé par le Maître d'Ouvrage. La facture d'un montant de 137 499 430 de FCFA inhérente à cette phase des études sera introduite début janvier 2024, pour paiement. Ce qui fera un cumulé à ce stade du projet de FCFA 357 498 518. Cependant, compte tenu de ce retard de paiement, le nouveau chronogramme prévoit une remise des rapports définitifs au 1er mars 2024.

Quant à l'aménagement et le bitumage de la route Bossembélé – Baoro dont les études sont financées à hauteur de FCFA 782 526 760, sa réhabilitation permettra de booster l'économie de la RCA. Comme pour le précédent projet, les études ont été lancées le 09 mai 2022 et la validation de leur rapport d'établissement était intervenue le 29 juin 2022. Au 29 mars 2023, un montant de FCFA 156 505 352, correspondant à l'avance de démarrage, a été versé au Cabinet STUDI International chargé de réaliser les études.

La première phase de la prestation a été achevée, validée et approuvée par le Maître d'Ouvrage. Malheureusement, la réalisation de la première activité relative aux travaux de terrain, et notamment la tâche concernant les travaux géotechniques a rencontré plusieurs difficultés et incidents graves en lien avec l'insécurité ayant entraîné des coûts et des délais supplémentaires.

Le rapport d'APS et la facture y relative ont été déposés au Maître d'Ouvrage le 30 novembre 2023 en version électronique. Le Comité Technique Mixte (CTM) sera convoqué courant janvier 2024 pour une session de validation dudit rapport avant son approbation par le Maître d'Ouvrage. Toutefois, il est à relever que le retard de paiement de la facture n°2 du prestataire correspondant à un montant de FCFA 234 758 028, introduite depuis le 21 juillet 2022, constitue un bémol dans le suivi optimal du projet.

En revanche, la Direction de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports encourage la mission de supervision du FODEC de se pencher sur la réclamation introduite par le Cabinet STUDI International suite aux incidents subis en mars et avril 2023 dans les travaux topographiques de l'Avant-Projet Sommaire. Un devis consécutif auxdits incidents d'un montant de FCFA 75 153 861 HTTD a été adressé à la Commission de la CEMAC. A ce stade aucune réunion y relative n'a été ouverte et un risque de litige n'est pas à écarter.

2.4.6. Concernant les Ports Secs

Deux études techniques y relatives (plateforme multifonctionnelle de dédouanement dédiée à la délocalisation d'opérations portuaires, comprenant, entre autres, des bâtiments, un poste de pesage, un système autonome de recyclage et de valorisation des ordures, des voiries et réseaux divers (VRD), etc…) sont actuellement en cours d'exécution. Il s'agit :

Etudes pour la construction d'un port sec à Nguéli au Tchad d'un coût de 890 989,00 Euros

Au titre de l'exercice 2023, un montant de FCFA de 467 561 781 a été alloué pour ce projet. Le lancement des études a été retardé du fait de la démobilisation des experts du Consultant en raison du retard de paiement de l'avance de démarrage. Le rapport définitif d'APS a été déposé et approuvé par le Maître d'Ouvrage le 09 octobre 2023 et la facture y relative d'un montant de 133 648,35 euros (environ FCFA 87,6 millions) est soumise au Maître d'Ouvrage pour transmission à la BDEAC et paiement subséquent.

En revanche, le Consultant a adressé au Président du CTM une correspondance sollicitant un avenant à incidence financière du fait de l'augmentation en phase APS de la superficie du site dédié au projet. Par conséquent, une correspondance du Président du CTM remettant en cause cette initiative est en préparation après avis des techniciens du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement de la République du Tchad.

Eudes pour la construction d'un port sec à Ebibeyin en Guinée Équatoriale

Ce projet dont les études sont réalisées par ARISE IIP vise à doter la zone d'une infrastructure permettant d'améliorer les conditions d'approvisionnement des populations de la zone des trois frontières à la faveur de la diminution de la durée et des coûts de transport, la réduction des délais de dédouanement ainsi que des barrières physiques et non physiques le long des corridors qui y mènent.

Les études réalisées par ARISE IIP et d'un coût de FCFA 787 148 400 ont été lancées le 30 mai 2022, et la validation de leur rapport d'établissement était intervenue le 23 août 2022. A date, un montant de FCFA 393 574 200 a été décaissé en faveur du Consultant correspondant au montant cumulé de l'avance de démarrage et du dépôt du rapport d'établissement de l'étude.

La version française du rapport d'étude préliminaire a été déposée le 26 décembre 2023 au Maître d'Ouvrage pour validation du CTM et approbation, avant de passer à la prochaine phase de l'étude.

A ce stade, le CTM aura de la peine à se réunir. En effet, le renouvellement souhaité de la délégation de Guinée Equatoriale au CTM n'est pas effectif.

Les retards enregistrés dans le règlement des factures ont indubitablement une incidence sur les délais de production des livrables. A cet égard, ARISE IIP devra s'accorder avec le nouveau Gouvernement de la Commission sur une nouvelle feuille de route des études lors de la session de validation du rapport d'étude préliminaire.

2.4.7. S'agissant des Postes de Contrôle Unique Frontalier (PCUF)

Deux projets d'études de construction de deux PCUF dans la zone CEMAC ont été budgétisés en 2023 :

Etudes relatives à l'actualisation en vue de l'achèvement des travaux de construction du poste de contrôle unique frontalier entre le Cameroun et le Tchad à Koutéré d'un coût de FCFA 310 millions.

Elles sont réalisées par le groupement CIRA SAS/AAI. Un montant de FCFA 40 millions a été décaissé en faveur dudit groupement au titre d'avance de démarrage. La facture d'un montant de FCFA 60 millions correspondant à la remise du rapport d'établissement définitif a été honorée. Après examen et validation du rapport d'étude préliminaire, il est apparu clairement la nécessité et l'indispensable urgence de procéder à l'agrandissement de la superficie initialement prévue à 6 ha pour 14 ha.

En date du 15 novembre 2023, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme de la République du Tchad a adressé un soit-transmis au Ministère de la Prospective et des Partenariats Internationaux de la République du Tchad pour initier un décret d'attribution définitive relatifs à l'augmentation de la superficie du terrain devant abriter le PCUF entre le Tchad et le Cameroun à Koutéré.

Le rapport d'APS provisoire a été déposé au Maître d'Ouvrage le 19 décembre 2023 pour validation avant approbation du CTM. A cette fin, le CTM sera convoqué dans les prochains jours.

Un avenant à incidence financière sur l'éventualité de la conception d'une nouvelle étude technique avec pour objectif l'aménagement d'une infrastructure moderne, complète qui répond aux normes internationales de confort, de sécurité et de fonctionnalité n'est pas à écarter.

Etudes pour la construction du Poste de Contrôle Unique Frontalier à Kyé-Ossi au Cameroun pour un montant de FCFA 300 millions.

Il s'agit de doter la zone des trois frontières (Cameroun-Gabon-Guinée Equatoriale), particulièrement le poste de contrôle de Kye-Ossi, des infrastructures modernes et équipées permettant la réalisation en un seul lieu de toutes les formalités liées au transit.

Un consultant a été sélectionné, CIRA SAS qui se propose de réaliser les études pour un montant de FCFA 262 175 200.

Le projet de contrat a été signé en date du 22 septembre 2023 par le Consultant CIRA SAS et soumis à l'approbation du Président du Conseil des Ministres de l'UEAC avant sa signature par le Président de la Commission de la CEMAC.

2.4.8. Pour tous les autres projets financés sur ressources FODEC et mis en œuvre par la Commission, l'état d'avancement se décline ainsi qu'il suit :

- Programme interconnexion des réseaux électriques : au titre de l'exercice 2023, il bénéficie d'une allocation d'un montant de FCFA 275 819 338. Un décaissement de FCFA de 142.200.000 a été fait au profit du Groupement Intec Gopa-International pour une avance de démarrage des études lancées le 1er juin 2023. Le Consultant a produit un Rapport de démarrage définitif en août 2023 pour une validation, qui aurait dû avoir lieu courant novembre 2023.

- Politique minière commune en zone CEMAC : le montant de l'allocation de FCFA 100 millions au titre de l'exercice 2023 a permis le paiement du Cabinet GINGER-SOFRECO à la suite de la validation du Rapport sous réserve de la transmission du livrable de l'Atelier Régional de validation tenu du 30 mai au 1er juin 2023 à Libreville. A titre de rappel, un montant de FCFA 152.200.000 a été décaissé en 2023.

- Mise en place d'un dispositif de passation des marchés à la Commission : Un montant de FCFA 140 515 000 avait été alloué pour la réalisation de cette activité. Trois ateliers de formation réunissant tous les Responsables de la passation des marchés de toutes les Institutions communautaires ont été organisés à N'Djamena, Douala et Malabo. Tourtes les pièces justificatives des dépenses seront numérisées et les copies transmises à la BDEAC.

- Opérations techniques relatives à la mise en œuvre des projets : Il s'agit en fait de l'organisation de toutes les réunions techniques réunions nécessaires à la réalisation de tous les projets mis en œuvre par la Commission. La dotation accordée par les Instances du FODEC, au titre de l'exercice 2023 à FCFA 150.000.000. Un montant de FCFA 65.000.000 a déjà été décaissé. L'Agent Comptable de la Commission a été instruit d'élaborer une Note détaillée sur tous les décaissements effectués.

Recommandations

2.4.11. Au titre du suivi de la mise en œuvre des recommandations 2022, la mission de supervision a constaté la réalisation partielle de celle concernant le Programme statistique et recommandé à la Commission de la CEMAC d'élaborer un programme d'activités correspondant aux ressources non utilisées en raison du glissement de calendrier. La Commission s'est engagée à désormais mettre en œuvre de façon diligente la recommandation relative à l'état de suivi trimestriel de la mise en œuvre des projets. Il a été convenu de la transmission de ce rapport suivant une périodicité semestrielle au lieu de celle trimestrielle initialement prévue.

2.4.12. S'agissant des recommandations relatives à l'exécution des projets de l'exercice 2023, la mission a formulé à l'encontre de la Commission les recommandations ci-après :

- Transmettre à la mission des programmes d'activités sur 2024 relativement aux soldes encore disponibles de l'exercice 2023 des projets non clôturés ;
- Finaliser dans les meilleurs délais les études en cours ;
- Transmettre à la mission un point sur les projets clôturés et les reversements éventuels effectués ou à faire ;
- Élaborer une Note détaillée sur tous les décaissements effectués pour la tenue des réunions relatives à la mise en œuvre des projets.
- Améliorer les délais de paiement des prestataires en relation avec l'Agent financier ;
- Prioriser les projets afin de favoriser leur réalisation physique pour une visibilité de l'action du FODEC ;
- Enfin, la mission a préconisé une implication de la BDEAC lors de la validation des rapports des Consultants relatifs aux études

2.5. La BEAC

Présentation du projet

2.5.1. Le financement de la « réunion tripartite FMI-Etats-Institutions de la CEMAC » par le FODEC s'inscrit dans la mise en œuvre de la Résolution N°08 du 19 septembre 2018 du Comité Ministériel de l'UMAC, portant mise en place des concertations entre le Fonds Monétaire International (FMI), les Autorités nationales et les Institutions de la CEMAC. Ces concertations se tiennent deux fois par an et en tant que de besoin.

2.5.2. Le budget 2023 du FODEC adopté le 27 novembre 2022 par Règlement N°06 /23-UEAC-FODEC-CM-38 intègre la ligne « réunion tripartite FMI-Etats-Institution de la CEMAC », pour un montant de FCFA 74.245.500 qui a été totalement décaissée en deux phases.

2.5.3. Le budget prévisionnel de chacune des réunions (Avril 2023 et Octobre 2023) est reparti ainsi qu'il suit :

Rubriques	Budget
Jetons de présence	33 200 000
Ministres de l'Economie, Finances et Intégration des pays de la CEMAC	13 200 000
Président Commission CEMAC et Membres du Gouvernement de la BEAC	7 700 000
Représentants des autres Institutions de la CEMAC (COBAC, GABAC, COSUMAF)	3 300 000
Autres participants à la consultation tripartite (Dircab, Dircent, Adjoint Dir, CS)	8 000 000
Membres du Groupe de travail BEAC pour l'élaboration des dossiers	1 000 000
Secrétariat	2 275 000
Secrétariat	1 500 000
Appuis divers et logistique	775 000
Divers imprévus	1 647 750
Divers imprévus	1 647 750
Total	37 122 750

Résultats de la mission

Vérification des documents

2.5.4. La mission a procédé à la vérification des documents nécessaires pour les demandes de paiement. Il s'agit de la lettre de saisine du Gouverneur de la BEAC, du budget prévisionnel et des justificatifs des dépenses réalisées. Toutes les pièces justificatives relatives à l'utilisation de l'allocation budgétaire octroyée à la BEAC ont été remises à la mission.

Décaissements effectués en 2023

2.5.5. Le premier décaissement de FCFA 37.122.750 a permis de couvrir les dépenses liées à l'organisation de la réunion tripartite FMI-Etats-Institutions de la CEMAC.

2.5.6. Le second décaissement de FCFA 37.122.750 qui a été effectué, visait à couvrir les dépenses liées à l'organisation de la réunion extraordinaire tripartite FMI-Etats-Institutions de la CEMAC.

Etat d'avancement du projet

2.5.7. Au 25 janvier 2024, date du déroulement de la mission de supervision auprès de la BEAC, toutes les dépenses de la tripartite au titre de l'exercice 2023 avaient effectuées et réglées, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessus :

Rubriques	Budget	Dépenses	Ecarts
Jetons de présence	33 200 000	34 200 000	1 000 000
Ministres de l'Economie, Finances et Intégration des pays de la CEMAC	13 200 000	14 400 000	1 200 000
Président Commission CEMAC et Membres du Gouvernement de la BEAC	7 700 000	8 400 000	700 000
Représentants des autres Institutions de la CEMAC (COBAC, GABAC, COSUMAF)	3 300 000	3 600 000	300 000
Autres participants à la consultation tripartite (Dircab, Dircent, Adjoint Dir, CS)	8 000 000	6 400 000	-1 600 000
Membres du Groupe de travail BEAC pour l'élaboration des dossiers	1 000 000	1 400 000	400 000
Secrétariat	2 275 000	2 922 500	647 500
Secrétariat	1 500 000	1 650 000	150 000
Appuis divers et logistique	775 000	1 100 000	325 000
Achats des fournitures		172 500	172 500
Divers imprévus	1 647 750	0	-1 647 750
Divers imprévus	1 647 750	0	-1 647 750
Total	37 122 750	37 122 500	-250

2.5.8. Il faut relever que la consommation des deux allocations budgétaires fait apparaître un reliquat d'un montant de FCFA 8 572 75. Il a été préconisé, après échange avec la mission, que ce reliquat soit déduit du premier décaissement qui sera fait au profit de la BEAC au titre de son allocation budgétaire de l'exercice 2024, dédiée au financement de la réunion tripartite.

Recommandation.

Sur cette question de la déduction du reliquat du montant du premier décaissement, il a été suggéré de solliciter l'avis du Comité de Gestion.

2.6. Le CCPAC

Présentation de projet

2.6.1. Suite à la signature de l'Accord de Siège le 28 août 2020 entre le Gouvernement du Cameroun et le Comité des Chefs de Police de l'Afrique Centrale (CCPAC), le bâtiment de l'Hôtel de Police du quartier TSINGA (R+3) à Yaoundé a été attribué pour abriter le siège du Secrétariat Permanent du CCPAC.

2.6.2. La mise à disposition du CCPAC de ce nouveau bâtiment R+3 nécessite des travaux d'aménagement et son équipement en vue de son opérationnalisation complète notamment son occupation par le personnel.

2.6.3. Débuté en mai 2021 par une dotation de FCFA 30.000.000, qui a permis au Secrétariat Permanent du CCPAC de se doter de quelques mobiliers et d'aménager certains bureaux, le Financement FODEC s'est poursuivi en 2022 et 2023 avec des enveloppes budgétaires respectivement de FCFA 119 000 000 pour l'équipement en mobilier et matériels informatiques et internet et (incluant le report du solde restant de 2022 de FCFA 359.798).

2.6.4. Pour l'exercice 2023, le Secrétariat Permanent du CCPAC a obtenu une allocation de FCFA 291 615 030 consacrée au financement de la poursuite des travaux d'aménagement et de l'équipement du bâtiment siège du CCPAC. Le budget y relatif est réparti ainsi qu'il suit :

Rubriques	Budget
I. Câblage réseau du bâtiment	11 500 000
II. Aménagement et équipement de la salle serveur	13 600 000
III. Energie	19 959 000
IV. Sécurisation du bâtiment (tous les devis disponibles) en cours	15 850 000
V. Salle de conférence et formation (livrée il y a 6 mois)	51 998 040
VI. Salle d'attente du Secrétaire Permanent	6 092 960
Total	119 000 000

Etat d'avancement du projet

2.6.5. Pour l'exercice 2023, l'allocation de FCFA a été totalement décaissée. Cependant, la mission a relevé que les états présentés par le CCPAC étaient conçus suivant une logique comptable, ce qui ne facilitait pas leur exploitation par activités du budget. En outre, les fonds FODEC et ceux de la TCI étaient mélangés, ce qui ne permettait pas d'identifier clairement les ressources FODEC et subséquemment de leur affecter les dépenses réalisées.

2.6.6 La visite des réalisations par la mission a mis en évidence une exécution satisfaisante du projet par le CCPAC.

Recommandation.

2.6.7. La mission de supervision recommande au Secrétariat du CCPAC :

- Présenter un compte d'exploitation technico-financier pour une meilleure lisibilité entre le plan d'action et les ressources reçues ;
- Établir une séparation stricte dans l'utilisation de la TCI et des ressources FODEC par l'ouverture des deux comptes bancaires distincts ;
- Lister les activités financées sur TCI et celles sur ressources FODEC.

3. CONCLUSION

3.1. De façon générale, la mission de supervision des entités ayant bénéficié des ressources du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) du 25 janvier et le 13 février 2024 s'est déroulée normalement, en dépit de quelques difficultés relativement aux contraintes d'agenda ainsi que la disponibilité de la connexion internet ayant rendu inopérante la participation virtuelle des membres en ligne.

3.2. La mission a permis d'identifier les difficultés rencontrées par chacune des entités visitées dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités et pris connaissance de l'état d'avancement physique et financier de leurs projets ou activités.

3.3. Les acteurs aussi bien pourvoyeurs de fonds que bénéficiaires sont invités à mettre en œuvre les recommandations formulées. Un cadre de suivi de leur mise en œuvre devrait être mis en place. A la décharge des entités bénéficiaires, quelques faiblesses des dispositions du cadre réglementaire et des procédures établies expliqueraient certaines insuffisances relevées pour susciter leur adaptation qui devrait se traduire par une amélioration de la transparence, de la gouvernance des interventions du FODEC.

Fait à Malabo, le

Pour la BDEAC **Pour la Commission-CEMAC** **Pour la BEAC**

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres de l'équipe de supervision

Pour la Commission de la CEMAC :

- **Mme Rufina Mangue MANI OBONO,** Directrice de Cabinet du Président de la Commission
- **Monsieur Lamine MOHAMADOU,** Conseiller au PRI, chargé de la transformation de la Commission ;
- **Monsieur Jovin Ange IWANGOU,** Conseiller Budgétaire et Financier.

Pour la BEAC :

- **Monsieur Augusto ROKU GAETJENS,** Adjoint au Directeur des Relations Internationales ;
- **Mme Marie IKITO BESSALA,** Chef de Service en charge des questions communautaires ;
- **Monsieur Jozipe Broze NDOMBI BOULEMA,** Chef de Service en charge du suivi des relations avec le FMI.

Pour la BDEAC :

- **Monsieur Gil Blas SOP TAGNE,** Directeur des Opérations ;
- **Monsieur MBALA MBARGA Yves Bertrand,** Conseilleur du Président de la BDEAC chargé des Opérations ;
- **Monsieur Bonaventure MIATOUMOUINI,** Chef de Division du Secteur Non Marchand

Monsieur Pierre Célestin MEYE BIKA a également participé à la mission en sa qualité de Conseil du Président du Comité de Gestion.

Annexe 2 : quelques images des projets

Légende

Légende

Salle de réunion VIP 3ème étage entièrement équipée sur fond FODEC

Légende

RAPPORT DE LA MISSION DE SUPERVISION DES **ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES DES FINANCEMENTS DU FODEC**

2023